

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.03.047**

**Aide à l'Immobilier -  
Entreprise  
CHIMINOVE :  
annulation des crédits  
restant à verser**

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Simon DEFORGE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À  
L'IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**AIDE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE CHIMINOVE : ANNULATION DES CREDITS RESTANT A  
VERSER**

Par délibération n°192 du 7 juillet 2005, le conseil communautaire a approuvé le versement à l'entreprise CHIMINOVE, d'une subvention d'un montant de 77 000 €, dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements immobilier et humain.

La convention a été signée le 5 septembre 2005.

Le programme d'investissement immobilier a été réalisé. En revanche, le programme de création de 10 emplois envisagé lors du dépôt du dossier ne pourra être concrétisé.

En conséquence et en accord avec les dirigeants de l'entreprise, il a été convenu d'annuler le versement restant à intervenir au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 février 2009,

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** l'annulation des versements restant à intervenir (soit environ 46 200 €) sur le dispositif d'aide à l'immobilier pour le dossier CHIMINOVE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**01 avril 2009**

**Affiché le :**

**01 avril 2009**